

Le Bois-Fumant
Gazette de Bursinel



Numéro 26

Octobre 2026



Conseil général 2026, prochaine date :

➤ Jeudi 10 décembre à 19h30

Nous invitons les nouveaux habitants à rejoindre le Conseil général.

Une façon de participer activement à la vie de la Commune, de s'informer de ce qui s'y passe et de faire ainsi plus ample connaissance avec la population.

En cas d'intérêt, merci de vous adresser au Président du Conseil, M. Thomas Bettems
☎ 079 736 44 88, e-mail thomasbettems@bursinel.ch ou conseilgeneral@bursinel.ch.

Manifestations 2026 :

- ❖ Samedi 7 novembre : Repas des sangliers
- ❖ Mercredi 16 décembre : Noël des Aînés

(Un tout ménage est à chaque fois envoyé en temps utile)



Mariages :

- ♥ Chan Cora Yu-Ning & Ciserani Matteo
- ♥ Dutoit Roxane & da Rosa Luis Paulo
- ♥ Rousseau Claudine & Champin Olivier

Naissances :

- 🚦 Oihan Renault Retegi
- 🚦 Matthieu Weston
- 🚦 Sayen da Rosa
- 🚦 Jordan Van Poucke

Décès :

- ❖ Gérard Ledermann
- ❖ Werner Stalder



Cartes journalières CFF :

Des cartes journalières sont à disposition auprès du contrôle des habitants.

Tarifs

Plus vous achèterez tôt vos cartes, plus vous bénéficierez d'un tarif avantageux.

Deux niveaux de prix sont proposés pour la 1^{ère} et 2^e classe, avec ou sans abonnement demi-tarif.

Disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage :

2^e classe 1/2 tarif : Fr. 39.-

2^e classe plein tarif : Fr. 52.-

1^{ère} classe 1/2 tarif : Fr. 66.-

1^{ère} classe plein tarif : Fr. 88.-

Disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage :

2^e classe 1/2 tarif : Fr. 59.-

2^e classe plein tarif : Fr. 88.-

1^{ère} classe 1/2 tarif : Fr. 99.-

1^{ère} classe plein tarif : Fr. 148.-



Comment baisser vos primes d'assurance-maladie

1. Adapter la franchise

La franchise est la part des coûts que vous prenez en charge avant que l'assureur commence à vous rembourser des frais. Si vous augmentez votre franchise par exemple de 500 francs à 2500 francs, votre prime d'assurance-maladie sera moins chère, mais vous devrez payer jusqu'à concurrence du montant de votre franchise avant que l'assureur assume les frais.

Vous pouvez augmenter votre franchise pour diminuer votre prime.

Ce changement est seulement conseillé si vous n'avez pas souvent des dépenses de santé et si vous disposez d'une réserve pour chaque assuré au-delà la hauteur de la franchise choisie.

Vous devez informer votre assureur de votre augmentation de franchise par lettre recommandée jusqu'au plus tard le 30 novembre.



2. Changer d'assureur

L'assurance obligatoire des soins, aussi appelée assurance de base, offre les mêmes prestations à tous, quelle que soit la compagnie d'assurance. Par contre, selon l'assureur, les primes varient.

Vous pouvez comparer les primes des différents assureurs et tenter de trouver un assureur qui est moins cher.

Sous réserve de retard dans le paiement des primes ou participations aux coûts, aucune caisse ne peut refuser de prendre en charge un nouvel assuré pour l'assurance de base, et ceci quel que soit son âge ou son état de santé. Aucun questionnaire de santé ne peut être demandé. Il n'y a donc aucun risque à changer de caisse pour l'assurance de base.

Vous n'avez pas besoin d'avoir le même assureur pour votre assurance de base et votre assurance complémentaire.

Comment procéder ?

- **Comparer les assureurs** et leurs primes proposées à l'aide du seul calculateur officiel fourni par l'Office fédéral de la santé publique : www.priminfo.ch.
- **Choisir un nouvel assureur** et s'inscrire par courrier avant le 30 novembre.
- **Résilier l'assurance actuelle** à l'aide d'une lettre de résiliation envoyée en recommandé. Elle doit arriver chez l'assureur au plus tard le 30 novembre.



3. Changer le modèle d'assurance

Chaque assureur propose plusieurs modèles à différents prix. Il existe par exemple le modèle « médecin de famille » (l'assuré s'engage à consulter, en premier lieu, son médecin de famille), le modèle « télémédecine » (l'assuré doit toujours appeler d'abord un centre de conseil médical avant de se rendre chez le médecin) ou le modèle appelé « HMO » qui se base sur un réseau de plusieurs médecins traitants. Renseignez-vous précisément sur les conditions des différents modèles avant de changer.

Vous devez informer votre assureur de votre changement par lettre recommandée jusqu'au plus tard le 30 novembre

Besoin d'aide ?

Contactez l'agence sociale de Gland
AAS Gland ☎ 022 557 55 90
ass.gland@vd.ch





Vous habitez à Bursinel et souhaitez ouvrir un Dossier Electronique du Patient (DEP) ?

Le Réseau Santé la Côte, en collaboration avec les communes de Dully et Bursinel, vient à votre rencontre.

Profitez de notre guichet DEP pour :

- *vous aider à ouvrir votre DEP sur place*
- *vous informer sur le Dossier Électronique du Patient (DEP)*
- *répondre à vos questions*

Le DEP est un dossier en ligne, sécurisé et disponible par internet, qui contient des documents utiles en cas de traitement médical, accessible aux professionnels de santé de votre choix.

Date : **Mercredi 28 octobre 2026, de 9h00 à 17h00**

Lieu : **Administration communale de Dully**

Sur inscription uniquement !

- Email : dep@rslc.ch
- Téléphone : 021 822 43 12

Profitez de cette opportunité pour ouvrir votre DEP et simplifier la gestion de vos informations de santé.



QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE ?

Problème de santé

NON-VITAL



VITAL



Contactez en priorité :

- ➔ Votre médecin traitant-e
- ➔ Votre organisation de soins à domicile
- ➔ Votre pharmacie

Appelez le **144**

Si indisponibles :

APPELEZ LA CENTRALE TÉLÉPHONIQUE DES MÉDECINS DE GARDE (CTMG) AVANT DE VOUS RENDRE AUX URGENCES



0848 133 133

ADULTES ET ENFANTS - APPEL NON SURTAXÉ

La CTMG évalue votre état de santé, vous conseille et vous oriente vers le service le plus adapté à votre cas.



CONSEIL



DENTISTE



PHARMACIE



MÉDECIN DE GARDE,
ÉQUIPE MOBILE
INFIRMIÈRE



PERMANENCE
MÉDICALE



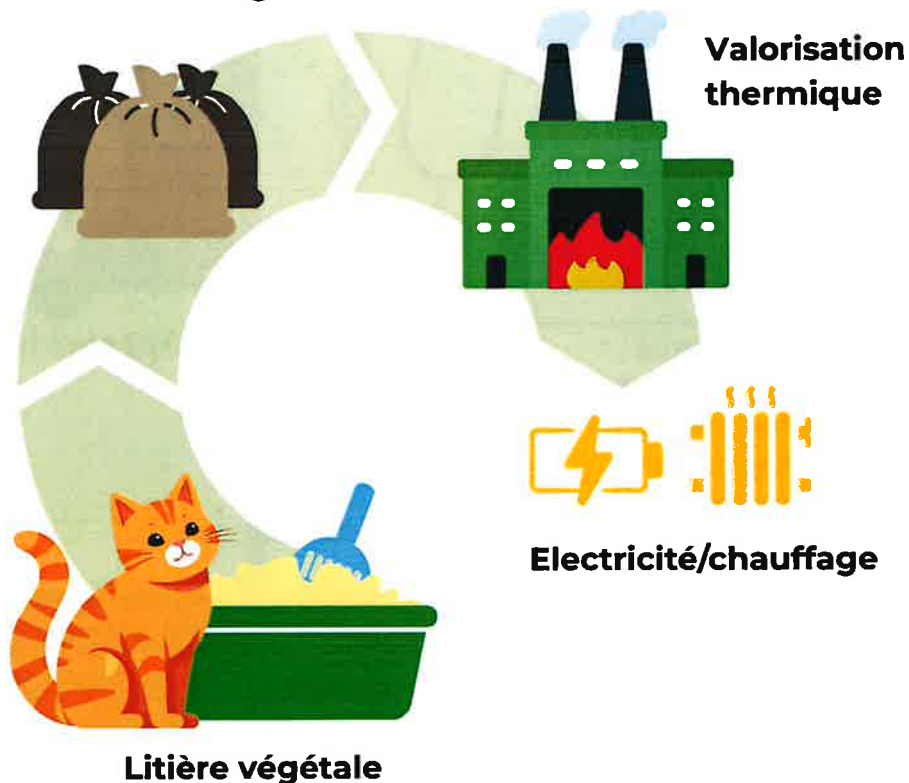
SERVICE
D'URGENCES

La litière végétale permet de réduire les déchets

La litière végétale est composée de paille, de sciure ou de maïs.

Une fois jetée à la poubelle, elle est totalement incinérée et contribue à produire de l'énergie.

Ordures ménagères



Alors que la litière minérale génère des déchets.

La litière minérale est fabriquée à base d'argile ou de silice.

Malheureusement, ces matières ne brûlent pas lors de leur incinération avec les ordures ménagères.

Les résidus doivent être stockés dans des décharges qui arrivent à saturation.



Le saviez-vous ?



En 1946, vingt communes des districts de Rolle et d'Aubonne dont Bursinel, s'étaient mobilisées pour venir en aide à Mittelwihr, village alsacien détruit pendant la Deuxième Guerre mondiale, créant des liens indéfectibles.

Extrait de la séance de Municipalité du 22.07.1946

« Les dons de Bursinel se résument comme suit :
Espèces Fr. 1'575.-, mobilier pour Fr. 336.-,
vêtements et chaussures 158.5 kg.

Merci à tous les généreux donateurs ! Le résultat est magnifique, il est le produit spontané d'un bel élan de générosité.

Le Syndic V. Blanchard, le secrétaire A. Beday »

Pour que subsiste un souvenir durable de cette action, deux cloches seront commandées en 1947 à la fonderie d'Aarau pour remplacer celles qui avaient disparues dans le brasier de l'église. Elles seront baptisées *La Foi* et *L'Espérance* et porteront, gravés dans l'airain, l'écusson suisse et les noms des vingt communes bienfaitrices.



Une délégation de 16 représentants de plusieurs communes a participé à la cérémonie qui s'est déroulée à Mittelwihr les 13 et 14 juin 2026, marquant le 80e anniversaire de l'entraide de la ville de Rolle et des communes avoisinantes envers le village alsacien.

M. et Mme Eric et Gabrielle George ont eu le plaisir de participer cet événement.

La pensée du jour

J'ai appris qu'il ne faut jamais rien regretter. Il faut tenir compte de ses erreurs, mais les regrets ne servent à rien, sinon à t'empêcher d'avancer.

Didier Quesne



Juste pour rire

Un autobus emmène des politiciens à un congrès. L'autobus quitte la route et s'écrase contre un arbre dans le pré d'un vieil agriculteur.

Le vieil agriculteur, après avoir vu ce qui s'était passé, se rend sur les lieux de l'accident. Il creuse alors un trou et enterre les politiciens.

Quelques jours après, le shérif local passe sur la route, voit l'autobus écrasé, et demande à l'agriculteur où sont passés tous les politiciens.

Le vieil agriculteur lui dit qu'il les a tous enterrés.

Le shérif demande alors au vieil agriculteur "Étaient-ils tous morts ?"

Le vieil agriculteur lui répond "Ben, certains parmi eux disaient qu'ils ne l'étaient pas, mais vous savez comment mentent les politiciens..."



Vieilles cartes postales de Bursinel



Horaires de l'administration :

Secrétariat communal : Mme Christiane Gerber

Tél. : 021 824 11 72

Rte du Village 30 - 1195 Bursinel

E-mail : administration@bursinel.ch

Horaires : **Lundi** 15h30 à 17h30 - **Jeudi** 8h à 11h30

Contrôle des habitants : Mme Elisabeth Marty

Tél. : 021 824 26 94

Rte du Village 30 - 1195 Bursinel

E-mail : controle.habitants@bursinel.ch

Horaires : **Mercredi** 7h30 à 11h30 - **Jeudi** de 8h à 11h30 - 13h30 à 18h30

(ou sur rendez-vous en dehors de ces heures)

Bourse communale : Mme Susete Ulliel

Tél. : 021 824 26 92

Rte du Village 30 - 1195 Bursinel

E-mail : bourse@bursinel.ch

Horaires : **Mardi** 8h à 11h30 - 14h à 17h - **Jeudi** 8h à 11h30

Pour info :

La déchetterie intercommunale est ouverte aux habitants de Bursinel et Dully uniquement selon les horaires suivants :

Horaire d'été : (*changement d'heures*)

Mardi et jeudi **de 16h à 18h**

et samedi de 9h30 à 11h30 — de 13h30 à 16h30

Horaire d'hiver : (*changement d'heures*)

Mardi et jeudi **de 15h à 17h**

et samedi de 9h30 à 11h30 — de 13h30 à 16h30.

MERCI DE VENIR 10 MINUTES AVANT LA FERMETURE

Responsable : M. Asani Seza, Tél. : 079 688 99 73

Un dépliant est à votre disposition au secrétariat communal, dans lequel vous trouverez tous les renseignements sur les déchets qui peuvent être acheminés à la déchetterie (visible également sur le site internet).
